YERRES

Relations Publiques
N° tél :01 69 49 76 15
N° réf : NDA/NW/CL

DECISION N° 2000/129

OBJET : Convention de prestations de service relative à la location de poneys pour la Fête de la Ville conclue avec le PONEYS CLUB de QUINCY SOUS SENART

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 25 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

Considérant que la commune a besoin dans le cadre de la Fête de la Ville de louer des poneys le dimanche 25 juin 2000, au titre des actions d'animation,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de la société dénommée le PONEY-CLUB de QUINCY - sis 1 rue des Artisans - 91480 QUINCY sous SENART

DECIDE

De signer avec ladite Société une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à la location de poneys et à la présence d'accompagnateurs le dimanche 25 juin de 14h à 19h, Parc Caillebotte, pour un montant de 4 784 frs TTC,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 2000, fonction 0, sous fonction 024, nature 6135.

Fait à Yerres, le 22 mai 2000

REÇU LE
19 JUIN 2000

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

1 (Essonne)

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE